

Print ISSN: 2617-4766

E-ISSN: 2617-4774

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 23 Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES



Revue trimestrielle - N° 23, SEPTEMBRE 2026

Mise en page et Impression

IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO

BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30

E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr



SJIFactor - Scientific Journal Impact Factor

E-mail : evaluation@sjifactor.com

Website : <http://sjifactor.com/>

SJIF 2026 = 7.918 (Scientific Journal Impact Factor Value for 2026).

SJIF Impact Factor Evaluation [SJIF 2026 = 7.918]

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du sud)

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjo AFAGLA, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféï PEWISSI, Université de Lomé (Togo), Professeur Vicente Enrique Montes Nogales, Universidad de Oviedo (Espagne), Professeur Mamadou FAYE, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé, Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé, Professeur Didier AMELA, Université de Lomé, Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé, Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé, Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé, Dr Madis KROUMA, Université de Lomé, Professeur Arthur MUKENGUE, Université de Rhodes (Afrique du Sud), Professeur Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé, Dr Anoumou AMEKUDJI (MC), Université de Lomé, Professeur Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Essodina Kokou PERE-KEZIMA, Université de Lomé, Professeur Follygan HETCHELI, Université de Lomé, Dr Ernest BASSANE (MC), Université Norbert Zongo de Koudougou (Burkina Faso), Professeur Komi Xolali AVEGNON, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Dr Ulrich-Ariel YEKE, Université Omar Bongo (Gabon), Dr Kokou AWOKOU (MC), Université de Lomé, Dr Gnabana PIDABI (MC), Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé (Togo), Dr Bilakani TONYEME (MC), Dr Banabia LONGA, Université de Lomé, Dr Bantchin NAPAKOU (MC), Université de Lomé, Candide Achille Ayayi KOUAWO (MC) Université de Lomé, Dr Kossi Wonouvo GNAGNON, Université de Lomé, Dr Lodegaena Bassantea KPASSAGOU, Université de Lomé, Dr Weinpanga A. ANDOU (MC), Université de Lomé, Dr Napo GNANE (MC), Université de Lomé, Professeur Cal Komla AVONO, Université de Lomé, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran (Iran).

Revue Dama Ninao Print-ISSN 2617-4766 E-ISSN 2617-4774

E-mail : revuedamaninao@gmail.com; infos@revuedamaninao.net

Revue Dama

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Dr Wonouvo GNAGNON, Dr DOUHADJI Kossi, Dr Mohsen ZAMANI, Université de Tehran.

Secrétariat : HOGNON Komi Mosé

Contact : revuedamaninao@gmail.com

Site Internet de la Revue Dama Ninao : <https://revuedamaninao.net/>

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations ; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- **Nom et prénom(s)** du contributeur ou des contributeurs, **nom de l'institution** d'appartenance, **adresse mail**
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 **Mots clés (Key words)**
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :

1-Pour le **Titre** de la première section

1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

2- Pour le **Titre** de la deuxième section

2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section

2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section

3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)

-Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Références bibliographiques** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur. Exemples :

- AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.
- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

Typographie française

- La Revue Dama Ninao s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffre romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source. Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net. Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail. Les frais d'instruction de l'article sont de **20000f** payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à **30.000f**. Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à **50.000f** payables par transfert, frais de

transfert y compris. Le paiement des frais d’insertion donne droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d’envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l’expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. La Revue Dama Ninao paraît trimestriellement. Toute soumission doit parvenir au secrétariat de la rédaction un mois voire deux semaines (délai de rigueur) avant la publication du numéro dans lequel l’article pourra être inséré. Pour toute information, envoyez un mail à : revuedamaninao@gmail.com/infos@revuedamaninao.net ou visitez le site de la revue : www.revuedamaninao.net.

Evaluation par les pairs

Les instructeurs à qui la revue affecte les articles de leur spécialité, doivent les lire avec rigueur, rejeter tout article dont le contenu est en inadéquation avec le titre et/ou dont le raisonnement n’offre pas une qualité scientifique, faire des propositions pour l’amélioration dudit article, renvoyer l’auteur de l’article à la ligne éditoriale de la revue au cas où elle n’est pas respectée. Ils se doivent notamment de vérifier, par le biais d’internet, si le même article n’est pas déjà publié dans une revue en ligne.

Objectifs et portée

La revue Dama Ninao, de par son nom qui signifie « entente », a pour objectifs :

- de matérialiser le monde universitaire qui est un creuset où « le fer aiguise le fer », les échanges se croisent, puis s’entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité ;
- de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

La revue Dama Ninao a une portée scientifique et sociale. A cet effet, elle publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines et s’intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques sur appel à contribution thématique (colloque) ou varia. Elle est un espace de rencontre, de construction et de reconstruction des réseaux relationnels et scientifiques.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

SOMMAIRE

1. **L'ARABE TCHADIEN : UN PATRIMOINE LINGUISTIQUE COMMUN
POUR LES TCHADIENS**----- 16
DADI CHIDI Abderaman, Université de Sahara de Faya (Tchad)
2. **FACTEURS ASSOCIÉS À L'ABANDON SCOLAIRE DES ÉLÈVES DU
SECONDAIRE 1 DANS LA COMMUNE DE ZIO 1 AU TOGO**----- 33
AKLAMANU Kokutsè Essé, Université de Lomé (Togo)
BAGAN Dègnon, Université de Lomé(Togo)
3. **LES INTERDÉPENDANCES PROFESSIONNELLES ET LA
COORDINATION SOCIALE DANS UN PORT DE PÊCHE ARTISANALE :
ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU PORT DE PÊCHE DE COTONOU (BÉNIN)**
----- 50
AKPABIE Adoté Akué, Université de Lomé (Togo)
4. **TENURE FONCIÈRE COUTUMIÈRE ET ACCÈS DES MIGRANTS À LA
TERRE EN CÔTE D'IVOIRE : ÉTUDE COMPARATIVE À TABOU,
KATIOLA ET BOUAKÉ** ----- 73
KOUACOU Anzian, Université Peleforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
5. **LES DROITS DE LA FEMME ET LE POLITIQUEMENT CORRECT : LES
AMBIVALENCES D'UNE POLITIQUE DU GENRE** ----- 89
BAHIN Lessbet Arnold, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
6. **GESTION DES DÉCHETS MÉDICAUX ET DÉGRADATION DE
L'ENVIRONNEMENT DANS LES CENTRES DE SANTÉ PUBLICS
URBAINS À YAMOOUSSOUKRO (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE)** ---- 105
AYEMOU Anvo Pierre, Université Alassane Ouattara Bouaké (Côte d'Ivoire)
7. **ANALYSE DES COUTS DE PRODUCTION DES SOINS PAR LES CENTRE
SANTE DE REFERENCE : (LE CENTRE SANTE DE REFERENCE DE
KALABANCORO BAMAKO, MALI)** ----- 127
BERTHE Lassina, Université Yambo Ouologuem Bamako, Mali
CAMARA Oumar, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
TRAORE Lamine, Faculté des Sciences Economistes et de Gestion (Mali)

8. LA VIRTÙ CONTRE LA VERTU : QUAND MACHIAVEL INTERROGE LA JUSTICE SOCIALE COMME FONDEMENT DE LA BONNE GOUVERNANCE.----- 145
BOTTY Bi Naga Landry, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
9. CATÉGORISATION SOCIALE ET CONSTRUCTION NATIONALE DANS LE DISCOURS POLITIQUE DE CISSÉ BACONGO ----- 158
PRAO Bini Kouamé, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire),
KONAN Yao Gatien, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
COULIBALY Lidwine Aminata, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
10. RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES PRIVEES ET IDENTIFICATION ORGANISATIONNELLE DES SALAIRES : LE CAS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE YOPOUGON A ABIDJAN ----- 177
AKA Blainson Alain, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
11. INCIDENCES DE LA GESTION DE LA FORET CLASSÉE DE TIENFALA SUR L'ENVIRONNEMENT AU MALI----- 195
BOCOUM Moussa Fadiala, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)
12. TYPOLOGIE DES ENGINS ET DES TECHNIQUES DE PÊCHE DANS LA RÉGION DE LA NAWA (CÔTE D'IVOIRE)----- 214
YAPO CHILÉ NADÈGE ÉPSE KOUAKO, Université de San Pedro (San Pedro-Côte d'Ivoire)
13. LA FALACIA DEL ANALISIS TEMATICO: CUANDO EL TEXTO SE VUELVE EXCUSA----- 236
SEKA Christophe Emmanuel, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
14. TOPONYMIE DE LA VILLE DE KORHOGO : ENTRE COGNITION, IMAGINAIRE LINGUISTIQUE, DISCOURS RAPPORTÉ ET RÉALITÉ SOCIOHISTORIQUE ----- 260
DIABY Aïssata, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
15. STRATÉGIES CATHARTIQUES À TRAVERS LES PRESTATIONS DES MUTUELLES ET GROUPES D'ASSISTANCE EN SITUATION DE DEUIL À BRAZZAVILLE----- 271
DIAFOUKA Bitsoua Fanely Flore Sandrine Épse Loussakoumounou, Université Marien Ngouabi (Congo)

16. LES FAAFOUË – GOSSAN DE GBÊKÊKRO À KOUASSIBLEKRO, 1865-1900 ----- 291
Dr DJANGO Kouassi Roger, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
Dr KOFFI Kouassi Serge, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
17. L'ÉCRITURE INCLUSIVE COMME VECTEUR DE DÉCONSTRUCTION MORPHOSYNTAXIQUE DU FRANÇAIS : ENJEUX STRUCTURELS, SOCIOLINGUISTIQUES ET POSTURES NORMATIVES ----- 309
DOSSO Tiémoko, Université Félix-Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
DIABY Aïssata, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
KRAMO Kouadio Emile, Institut Pédagogique National de l'enseignement technique et Professionnel (Côte d'Ivoire)
18. LA MARE DE DJIKADAN À KOUNADOU-MARÉNA : UN PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL MENACÉ PAR LES PRÉDATEURS DE L'ENVIRONNEMENT EN GUINÉE ----- 327
Dr BAMBA Fatoumata, Université Julius Nyerere de Kankan (Guinée)
19. L'ONOMASTIQUE DANS LE FILS DE-LA-FEMME-MÂLE : BLA YASSOUA ET AWLIMBA TANKAN, FONDEMENTS D'UN PACTE NARRATIF. ----- 347
Dr KOFFI Céline Omo épouse AHO, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
Dr/MC SANOGO Amidou, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
20. L'APPORT DE LA TRADITION ÉGYPTIENNE DANS LA CONCEPTION DE L'ÉDUCATION PLATONICIENNE : UN REJET DE LA MODERNITÉ ? ----- 367
BROU Nanou Pierre, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
21. THE REALISTIC DEPICTION OF WAR IN *THE RED BADGE OF COURAGE* BY STEPHEN CRANE, *ALL QUIET ON THE WESTERN FRONT* BY ERICH MARIA REMARQUE AND *A RUMOR OF WAR* BY PHILIP CAPUTO ----- 386
Dr. MBODJI Papa Ibrahima, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal)

22. LE TISSAGE BAULÉ, UN SAVOIR-FAIRE ANCESTRAL ENTRE
TRADITION ET MODERNITÉ ----- 406
YAO Élisabeth, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
DJAMALA Kouadio Alexandre, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
23. LE FONCTIONNEMENT STYLÉMATIQUE DANS *L'ÉTAT Z'HÉROS OU
LA GUERRE DES GAOUS* DE MAURICE BANDAMAN : ÉVALUATION
STYLISTIQUE D'UNE TRANSGÉNÉRICITÉ ROMANESQUE ----- 429
SILUÉ Gomongo Nargawélé, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ADOU Essi Victoire Anaëlle, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
24. L'INFLUENCE DES POLITIQUES DE QUALITE DE VIE ET CONDITIONS
DE TRAVAIL SUR LA SATISFACTION : CAS DE MACHINE BRIQUE
(TOGO)----- 448
GBANDEY Sadjì N'Gbansohfi, Université de Lomé (Togo)
SOSOE Kodjo, Université de Lomé (Togo)
25. LA GREVE AU LYCEE MODERNE D'ODIENNE EN 1984 : REVELATEUR
DE TENSIONS SOCIALES DANS UNE COTE D'IVOIRE EN CRISE ----- 466
GUEU Paul, enseignant-chercheur, Université Alassane Ouattara (Côte
d'Ivoire)
TRAORÉ Siaka, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
26. ÉCOCRITIQUE ET ONOMASTIQUE : LES NOMS DES MANDÉS DU
NORD ET RELATIONS CULTURELLES À LA NATURE ----- 488
KROUWA Jean de Dieu, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
YAO Kounandy Joseph, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
27. LE DISPOSITIF HYBRIDE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ : PROCESSUS
D'INTÉGRATION TECHNOPÉDAGOGIQUE ET TRANSFORMATION DES
PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ----- 503
KABRAITCHUKA Ditorga Essotolom, Université de Lomé (Togo)
KOUAWO Candide Achille Ayayi, Université de Lomé (Togo)
28. DE LA CHANSON POPULAIRE SENEGALAISE : STRATEGIES CONTRE-
DISCURSIVES FEMINISTES.----- 522
KANE Nafissatou, Université Gaston Berger de St-Louis (Sénégal)
SY Kalidou Seydou, Université Gaston Berger de St-Louis (Sénégal)

- 29. DETERMINANTS LIES AUX PRATIQUES D’ALIMENTATION DES ENFANTS DANS LE CERCLE DE YOROSSO (REGION DE SIKASSO, AU MALI)----- 545**
BERTHE Kassoum,ED DESSLA (Mali)
KEITA Amara, Université de Labé (Guinée)
Docteur BERTHE Lassina, Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali)
- 30. POUVOIR, VIOLENCE ET COHÉSION SOCIALE EN AFRIQUE CONTEMPORAINE : QUELLE ARTICULATION AU REGARD DE LA PENSÉE MACHIAVÉLIENNE ?----- 561**
KOFFI Brou Dieudonné, Institut National Supérieur des Arts et de l’Action Culturelle (INSAAC) (Côte d’Ivoire)
DADI CHIDI Abderaman, Université de Sahara de Faya (Tchad)
- 31. SUJET : CHEIKH ANTA DIOP ET LA RECONVERSION DU REGARD EN AFRIQUE ----- 579**
KONÉ Moussa, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
SILUÉ Laragnon, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
- 32. LA GESTION DES DONNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DU TOGO : DÉFIS ORGANISATIONNELS ET PERSPECTIVES POUR UN SYSTÈME D’INFORMATION INTÉGRÉ ---- 597**
KPADONOU Kossi Paulin, Université de Lomé (Togo)
Dr SONHAYE Kondi Napo, Université de Lomé (Togo)
- 33. FREINS AU DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L’UTÉRUS EN CÔTE D’IVOIRE CHEZ LA JEUNE FEMME EN MILIEU UNIVERSITAIRE : CAS DES ÉTUDIANTES DE LICENCE 3 ET MASTER 1 DE L’INSAAC. ----- 625**
KOUAME Akissi Marie-Noëlle, Institut National Supérieur des Arts et de l’Action Culturelle (Côte d’Ivoire)
- 34. POÉSIE ET CINÉMA CHEZ J. PRÉVERT : SIMPLICITÉ, SINGULARITÉ ET PROCÉDÉS CINÉMATOGRAPHIQUES DANS L’ÉCRITURE POÉTIQUE ----- 642**
KOUAMÉ Kouadio Judicaël, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
KOUADIO N’Guessan Antoine, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)

35. ESTANCAMIENTO Y DESMORONAMIENTO EN *HISTORIA DE UNA ESCALERA* DE ANTONIO BUERO VALLEJO ----- 661
KOUASSI Kouassi Mathieu, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
SIGNO Abenan Christine, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
N'GUESSAN Aya Martine, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
36. L'AUTONOMISATION DES FEMMES A L'EPREUVE DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE DANS LES COMMUNAUTES CACAOYERES A GRAND ZATTRY (COTE D'IVOIRE) ----- 676
DIABY Maimouna, Université Jean Lorougnon Guédéde Daloa (Cote d'Ivoire)
BLA Ypodé Guéaybomin Emmanuel, Université Polytechnique de San Pedro (Cote d'Ivoire)
37. ART ET RÉVOLTE CHEZ ALBERT CAMUS : L'ART COMME REFUS ET CONSENTEMENT ----- 697
SILUÉ Laragnon, Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire)
38. EXTRACURRICULAR ENGLISH CLUB PRACTICES AND ENGLISH FOR SPECIFIC PURPOSES LEARNING: AN EMPIRICAL STUDY AT THE UNIVERSITY OF PARAKOU ----- 709
HOUNNOU Azoua Mathias, University of Parakou (Bénin)
ADJOHA Bienvenu, University of Abomey-Calavi (Bénin)
YOKOSSI Daniel, University of Abomey-Calavi (Bénin)
KODJO SONOU Théophile Gbègninou, University of Abomey-Calavi (Bénin)
39. EXPÉRIENCE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE D'UNE MÈRE CONFRONTÉE AUX HOSPITALISATIONS REPETÉES DE SON ENFANT ATTEINT DE DRÉPANOCYTOSE : ÉTUDE QUALITATIVE DE CAS. --- 724
MOUALOU NZIGOU Carelle Ariana épouse MAVIOKA, Université OMAR BONGO (Gabon)
40. LE CONTRAT SOCIAL CHEZ LOCKE : PRINCIPE NORMATIF D'UN ÉTAT DE DROIT ----- 744
N'GUESSAN Ikpé Guy-Serge Alain, Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire)
KOUASSI N'goh Thomas, Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire)

41. DES SAO-KOTOKO AUX SAO-DESCENDANTS : LES POSSIBILITÉS
D'UNE OUVERTURE AUX AUTRES ----- 758
GUEDALLA Oumar, Université de Maroua (Cameroun)
42. VERS UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DE
LA PETITE ENFANCE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE : PROPOSITIONS
ISSUES DES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET DES ACTEURS
OPERATIONNELS.----- 773
TOLNO Niouma, PhD, Université Général Lansana Conté (Guinée)
BARRY Oumar, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
KAMANO Pascal, Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée,
ISSEG/Lambanyi (Guinée)
43. RESILIENCIA MAYA FRENTE AL EMPEÑO INQUISITORIAL.
RELECTURA DE *MEMORIA DEL FUEGO*. *LOS NACIMIENTOS* DE
EDUARDO GALEANO ----- 790
SAKOUM Bonzallé Hervé, Université Alassane Ouattara (Cote d'Ivoire)
44. DENOTATION, CONNOTATION ET PRODUCTION DU SENS DANS THE
RIVER BETWEEN DE NGUGI WA THIONG'O: UNE ANALYSE
SEMIOTIQUE DES SIGNES CULTURELS ET RELIGIEUX ----- 804
SANGARE Siaka, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte
d'Ivoire)
45. AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DECLARÉE DES VENDEURS DE
FRIPERIE À BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE) : PROFILS ET FACTEURS
ASSOCIÉS ----- 823
SERI-YAPI Zohonon Sylvie Céline, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte
d'Ivoire)
GUEU Gogbeu Gaston, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
46. CARTOGRAPHIE DE LA DISTRIBUTION SPATIALE DES RISQUES
NATURELS ET DES MÉNAGES AFFECTÉS DANS LES CENTRES
URBAINS DE KORHOGO, SINÉMATIALI ET M'BENGUÉ (NORD DE LA
CÔTE D'IVOIRE) ----- 843
SORO Seydou Kadodjomon, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte
d'Ivoire)
TRAORE N'Gambêh Lanzéni, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte
d'Ivoire)

47. DE LA POLITIQUE À L'ACTION : COHÉRENCE STRATÉGIQUE ET DÉFIS D'OPÉRATIONNALISATION DE LA POLITIQUE DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF AU TOGO----- 863
SOULE Abdoul-Bassitou, Université de Lomé (Togo)
KOUAWO Candide Achille Ayayi, Université de Lomé (Togo)
48. RÉALISME ET IDÉOLOGIE DANS *L'APPEL DES ARÈNES* D'AMINATA SOW FALL : UNE ANALYSE SÉMIOLOGIQUE DES PERSONNAGES ET DES ESPACES ----- 883
ROUDÉ Taïgba Guillaume, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) Côte d'Ivoire)
49. DE L'ÉMOTION À L'ACTION : L'ART COMME MOTEUR DU VÉCU HUMAIN ----- 900
THIAM Aboubekr, Université Numérique Cheikh Hamidou Kane (Sénégal)
DIATTA Abdou Simbandy, Musée des Civilisations Noires (Sénégal)
50. LES REPRESENTATIONS SOCIALES DU TOURISME ET DE SES METIERS DANS LE GRAND LOME ET LA REGION MARITIME AU TOGO ----- 920
TOKPA Komlan, IRES-RDEC (Togo)
NAPO Gbati, Université de Lomé (Togo)
51. ECRITURE DE *LE FILS-DE-LA-FEMME-MÂLE* DE MAURICE BANDAMAN : ENTRE LITTÉRATURE ORALE, ESTHÉTIQUES BAROQUE ET POSTMODERNE----- 944
TOTI Bawa, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
52. LE PROFESSEUR HUGUES MOUCKAGA : HERITAGE TRANSDISCIPLINAIRE DE L'ANTIQUITE ROMAINE A L'ANTIQUITE EGYPTIENNE A L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI ----- 963
YOKA ELONGO Vianney Jean Wolfgon, Université Marien Ngouabi (Cameroun)
MAKOKI Hugues Gildas, Université Marien Ngouabi (Cameroun)
YEKA-YEKA OKONDZA Guytal, Université Marien Ngouabi (Cameroun)

- 53. CULTURE RAP BURKINABÈ ET LA NÉGRITUDE : APPROCHE
COMPARÉE DE DEUX EXPRESSIONS POÉTIQUES DE L'IDENTITÉ
NOIRE ----- 981**
GARBA Wendmy Désiré, Université virtuelle du Burkina Faso
YAGO Gérard , Université virtuelle du Burkina Faso
- 54. LES ANTHROPONYMES BRON : UNE LITTÉRATURE
D'IDENTIFICATION ET DE VALORISATION DE LA NATURE ----- 1004**
FANNY Yacouba, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
- 55. DIFFICILE ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE, MARGINALISATION
DANS LA CACAOCULTURE ET RÉSILIENCE FÉMININE DANS LE
DÉPARTEMENT DE BIANKOUMA (OUEST IVOIRIEN) ----- 1020**
YEO Nogodji Jean, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
DRO Gué Dieudonné, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
SOUMAHORO Manlé, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
- 56. MUTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE NON MARCHANDE EN
MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE MARCHANDE, UN ENJEU SOCIO-
ECONOMIQUE POUR LES PAYSANS DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE
TAFIRÉ (CENTRE-NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE).----- 1041**
YEO Watagaman Paul, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
- 57. GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES CACAOYÈRES DE
BARRY – CALLEBAUT DANS LE ZONE DE SINFRA (CENTRE OUEST DE
LA COTE D'IVOIRE)----- 1060**
ZOMBO Jean Philippe, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
ASSEMIAN Bossoma Ange Chrystelle, Université Félix Houphouët Boigny
(Côte d'Ivoire)
- 58. ÉDUCATION THÉÂTRALE DANS LES LYCEES ET COLLEGES ET
CHANGEMENT D'APPROCHES ÉDUCATIVES POUR UNE ÉLITE
IVOIRIENNE RESPONSABLE----- 1075**
MABA Tagbo Victor, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action
Culturelle (Côte d'Ivoire)

**TENURE FONCIÈRE COUTUMIÈRE ET ACCÈS DES MIGRANTS À LA
TERRE EN CÔTE D'IVOIRE : ÉTUDE COMPARATIVE À TABOU,
KATIOLA ET BOUAKÉ**

KOUACOU Anzian

Sociologue,

Université Peleforo GON COULIBALY (Korhogo-Côte d'Ivoire)

kouacouanzian@yahoo.fr

Résumé : En Afrique subsaharienne, la gouvernance foncière est un enjeu majeur du développement rural, dans un contexte de croissance démographique et de marchandisation du sol. En Côte d'Ivoire, les migrations agricoles ont reconfiguré les régimes de tenure et généré des tensions persistantes entre autochtones et migrants. Cette étude analyse comment les règles coutumières de tutorat structurent l'accès et la sécurisation foncière des migrants. La méthodologie, inscrite dans la tradition de la théorie enracinée (Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, 1967), repose sur une approche qualitative. Il résulte que la sécurité foncière des migrants demeure précaire face à la pression foncière et aux dynamiques de monétarisation.

Mots-clés : Gouvernance foncière ; Tutorat ; Sécurité foncière ; Migrants ; Côte d'Ivoire.

**CUSTOMARY LAND TENURE AND MIGRANTS' ACCESS IN CÔTE
D'IVOIRE: A COMPARATIVE STUDY IN TABOU, KATIOLA AND
BOUAKÉ**

Abstract: In Sub-Saharan Africa, land governance is a major issue for rural development, in a context of demographic growth and land commodification. In Côte d'Ivoire, agricultural migrations have reshaped tenure regimes and generated persistent tensions between natives and migrants. This study examines how customary rules of guardianship and social relations structure migrants' access to land and tenure security. The methodology, rooted in grounded theory (Barney G. Glaser and Anselm L. Strauss, 1967), relies on a qualitative approach. Findings reveal that migrants' tenure security, based on guardianship and social capital, remains precarious under land pressure and monetization dynamics.

Keywords: Land governance; Guardianship; Tenure security; Migrants; Côte d'Ivoire.

Introduction

La gouvernance foncière constitue aujourd'hui l'un des principaux défis du développement rural en Afrique subsaharienne. Dans un contexte marqué par une croissance démographique soutenue, l'intensification des mobilités humaines, la pression accrue sur les ressources naturelles et la marchandisation progressive de la terre, les modalités d'accès au foncier occupent une place centrale dans les dynamiques économiques, sociales et politiques (Jean Pierre Chauveau, 2016). Bien au-delà de sa fonction productive, la terre représente un patrimoine familial, un marqueur identitaire, un support d'appartenance communautaire et une source de légitimité politique. Son contrôle structure les rapports de pouvoir, les mécanismes d'inclusion sociale ainsi que les formes de régulation des conflits. Dès lors, les transformations des systèmes fonciers constituent un observatoire privilégié des mutations qui affectent les sociétés rurales ivoiriennes.

En Afrique de l'Ouest, les systèmes fonciers se caractérisent par un pluralisme institutionnel, où les normes coutumières coexistent avec le droit étatique. Ainsi, l'accès à la terre repose moins sur la propriété individuelle que sur la reconnaissance sociale liée à l'appartenance lignagère, aux relations de parenté et à la légitimité des autorités coutumières. De ce fait, les droits fonciers résultent d'une combinaison de droits historiques, d'arrangements locaux et de rapports sociaux, dont la stabilité dépend largement des équilibres au sein des communautés.

La Côte d'Ivoire constitue un terrain privilégié pour analyser l'articulation entre migrations, économie agricole et recomposition foncière. Depuis la période coloniale, l'essor des cultures de rente a favorisé d'importants mouvements migratoires, qui ont profondément transformé les sociétés rurales et les modes d'accès à la terre (Jean Pierre Chauveau, 2000). Ainsi, l'installation durable de populations allochtones et allogènes a fait du foncier une ressource à la fois économique, sociale et politique, où se négocient l'accès aux ressources, l'appartenance et la légitimité. Dès lors, les rapports fonciers ne peuvent être dissociés des rapports de pouvoir qui structurent la reconnaissance des droits. Cette

recomposition devient particulièrement conflictuelle lorsque la concurrence pour la terre se combine aux revendications identitaires et aux incertitudes sur les droits fonciers. Le foncier apparaît ainsi comme un espace où s'articulent ressources, appartenances et pouvoir, constituant un déterminant majeur des tensions sociales en milieu rural ivoirien. Il permet de comprendre la persistance et, dans certains contextes, la politisation des conflits fonciers en Côte d'Ivoire.

L'intégration des populations migrantes aux communautés autochtones a favorisé l'émergence de mécanismes spécifiques de régulation foncière, dont le tutorat constitue l'un des principaux dispositifs. Selon Jean Pierre Chauveau (2005), celui-ci repose sur une relation durable par laquelle le tuteur autochtone facilite l'accès du migrant à la terre, son insertion sociale et la reconnaissance de ses droits. Toutefois, ces droits relèvent davantage de l'usage que de la propriété et restent conditionnés au respect d'obligations sociales et symboliques. Ainsi, la sécurité foncière des migrants dépend largement de la stabilité des relations avec les communautés d'accueil, faisant du tutorat à la fois un mécanisme d'intégration et un espace potentiel de négociation et de tensions.

Depuis plusieurs décennies, ces mécanismes font toutefois l'objet de profondes recompositions sous l'effet de la relative pression foncière, de la raréfaction des terres et de leur marchandisation croissante (Éric Bologo, 2005 ; Christelle Bonnet-Bontemps, 2005 ; Paul Mathieu et al., 2004 ; Paul Mathieu, 2005). Ainsi, les arrangements coutumiers, initialement fondés sur la disponibilité foncière, sont-ils de plus en plus contestés, tandis que les migrants revendiquent une sécurisation durable des terres exploitées. Dès lors, la redéfinition des droits fonciers devient une source croissante d'incertitudes et de tensions entre groupes sociaux.

Ces transformations ont suscité une importante littérature qui montre que les recompositions foncières résultent de l'imbrication des dynamiques migratoires, des arrangements coutumiers et des logiques marchandes. Ainsi, Jean Pierre Chauveau (2005) relie migrations agricoles et recompositions foncières, tandis que Jean Pierre Colin (2005) analyse le tutorat comme un mécanisme d'intégration et de régulation

de l'accès à la terre. Dans cette perspective, Christian Lund (2000) et Philippe Lavigne Delville (2010) soulignent que la sécurité foncière dépend moins de la formalisation juridique que de la reconnaissance sociale et politique des droits, issue de négociations entre acteurs. Dès lors, les conflits fonciers étudiés par Samuel Bobo (2005) peuvent être compris comme le produit de l'interprétation divergente de droits situés à l'intersection de logiques coutumières et marchandes.

Les recherches sur la gouvernance foncière en Côte d'Ivoire montrent que l'accès à la terre résulte d'une articulation complexe entre migrations, institutions coutumières, arrangements locaux et reconnaissance sociale des droits. Elles soulignent que la sécurisation foncière ne repose pas uniquement sur la formalisation juridique, mais également sur la légitimité des autorités et la capacité des acteurs à entretenir des relations sociales durables.

Toutefois, la littérature demeure insuffisante quant à l'analyse des variations territoriales de ces mécanismes et de leurs effets différenciés sur la sécurisation ou la vulnérabilité foncière des étrangers. Cette recherche vise à combler cette lacune par une étude comparative de trois espaces contrastés : Tabou, Katiola et Bouaké, caractérisés par des trajectoires migratoires distinctes, des niveaux différenciés de pression foncière et des modes variés de régulation. La comparaison permet d'interroger les conditions dans lesquelles les institutions coutumières constituent des vecteurs de sécurisation ou, au contraire, d'incertitude et de conflictualité.

Dans cette perspective, l'étude examine comment les mécanismes coutumiers d'accès à la terre influencent la sécurité foncière des migrants dans ces trois régions. Elle analyse l'articulation entre règles coutumières, stratégies des acteurs et rapports de pouvoir dans un contexte de transformation des systèmes fonciers ruraux. L'hypothèse est que la sécurité foncière des migrants demeure fragile lorsque leurs droits reposent sur des arrangements coutumiers négociés et révocables.

Ce papier propose ainsi une analyse des modalités d'accès à la terre et de leurs effets sur la sécurité foncière, la gouvernance locale et la cohésion sociale. Il présente

successivement la méthodologie, les résultats et leur discussion, avant d'en dégager les principaux apports, limites et perspectives.

1. Outils et méthodes

1.1. Outils

La recherche a mobilisé un ensemble d'outils qualitatifs : entretiens semi-directifs individuels et de groupe (les focus groups), observation participante et analyse documentaire. Ces outils ont permis de saisir la complexité des pratiques foncières et des rapports sociaux autour de l'accès des migrants à la terre. Les entretiens semi-directifs individuels réalisés auprès d'autochtones, de migrants, de femmes et de jeunes ont offert des récits détaillés sur les modalités d'accès, les expériences de sécurisation et les conflits. De plus, les focus groups organisés par catégories d'acteurs (femmes, jeunes, allochtones, allogènes et autochtones) ont favorisé l'expression collective et la confrontation des points de vue, révélant les tensions et consensus. En outre, en s'immergeant dans les activités quotidiennes (travaux agricoles, réunions coutumières), l'observation participante a permis de saisir les pratiques informelles et les interactions sociales.

Enfin, l'analyse documentaire a complété les données de terrain par l'examen des comptes rendus de procès liés aux conflits fonciers, des reçus de ventes de parcelles, des rapports institutionnels et des travaux académiques antérieurs.

1.2. Méthodes

Cette étude adopte une approche qualitative, compréhensive et comparative visant à analyser les mécanismes sociaux, coutumiers et institutionnels qui structurent l'accès à la terre des populations étrangères. La démarche méthodologique s'inscrit dans la tradition de la théorie enracinée (Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss, 1967), qui privilégie une construction inductive des catégories analytiques à partir des données recueillies. Cette approche a permis de relier les pratiques observées aux cadres théoriques mobilisés, en mettant en évidence les interactions entre acteurs, les rapports de pouvoir et les mécanismes de sécurisation foncière.

Elle appréhende les pratiques foncières à travers l’articulation des normes coutumières, des stratégies d’acteurs, des rapports de pouvoir et des mécanismes locaux de régulation. La comparaison porte sur Tabou, Katiola et Bouaké, trois espaces aux configurations foncières et socioéconomiques contrastées. Elle vise à expliquer comment ces contextes influencent les modalités de sécurisation des droits fonciers et les risques de vulnérabilité ou de conflictualité.

Le choix comparatif de trois terrains contrastés (Tabou, Katiola, Bouaké) vise à mettre en lumière la diversité des contextes fonciers : zones forestières marquées par l’immigration agricole, savanes où les pratiques coutumières demeurent fortes, et espaces urbains ou périurbains où se combinent tenure coutumière et régulations administratives.

La collecte des données s’est étalée sur plusieurs mois, mobilisant un échantillonnage raisonné afin de refléter la diversité des acteurs (autochtones, migrants, femmes maraîchères, jeunes et autorités locales). Cette pluralité de profils a permis de croiser les perspectives et de saisir les différenciations sociales dans l’accès et la sécurisation foncière. Le choix des sites étudiés repose sur leurs contrastes : Tabou, marqué par une forte pression foncière et la marchandisation des terres ; Katiola, où prédominent la disponibilité foncière et les régulations coutumières ; Bouaké, configuration intermédiaire combinant pratiques coutumières et transactions marchandes. Cette sélection relève d’une logique de contraste analytique plutôt que de représentativité statistique. L’étude a ciblé les principaux acteurs du foncier : populations autochtones et migrantes, autorités coutumières et administratives, élus locaux et acteurs communautaires. Un échantillonnage raisonné a permis de retenir les personnes disposant d’une connaissance ou d’une expérience directe des pratiques foncières.

Dans chaque site, les investigations ont concerné 40 autochtones, 30 migrants, 16 autorités traditionnelles et 12 autorités administratives, soit 98 personnes par site, et 294 enquêtés au total. Quatre focus groups ont également été réalisés auprès des populations concernées à l’aide d’un guide d’entretien de groupe semi-directif.

L'échantillonnage qualitatif a retenu des villages contrastés dans trois zones. À Bouaké, les sites illustrent diverses configurations : conflits familiaux liés aux Baoulé intégrés (Adiéyaokro), occupations illégales et quartiers précaires (Hippodrome, Houphouët-ville), situations paisibles (Kouakro), conflits réglés par l'administration (Nzuékro) ou persistants (Tiérékro).

À Katiola, les villages de Fronan révèlent les tensions de cohabitation intergénérationnelle et entre autochtones et allochtones (Niénankaha, Tiengala, Kanangonon, Darakokaha), tandis que Kationon I et II présentent une stabilité apparente. À Niakaramadougou, la sélection oppose villages allochtones (Folfonkaha) et autochtones (Namogotogoda, Nadanankaha).

À Tabou, les sous-préfectures de Grabo et Tabou ont été choisies pour l'ampleur des conflits fonciers¹, incluant des villages autochtones (Grabo, Négbaki, Siahé, Ouédjéré, Besséréké) et des campements allogènes (Burkinabè, Baoulé). La recherche a respecté les principes éthiques de consentement, de confidentialité et d'anonymat. En raison du caractère qualitatif de l'échantillonnage, les résultats ne visent pas la généralisation statistique, mais éclairent les mécanismes sociaux et institutionnels qui conditionnent la sécurisation ou la vulnérabilité foncière des migrants selon les contextes territoriaux.

2. Résultats, analyses et discussion

2.1. Résultats et analyses

Les statuts fonciers se différencient selon l'appartenance communautaire. En effet, les systèmes fonciers de Tabou, Katiola et Bouaké différencient l'accès à la terre selon l'origine des acteurs. Allochtones ivoiriens et allogènes étrangers, bien que distincts par leur nationalité, partagent une même absence de droits coutumiers.

¹En 1998, les conflits fonciers entre autochtones kroumen et allogènes burkinabè ont connu une violence meurtrière et ont entraîné une interdiction de séjour des Burkinabè dans les villages affectés par cette crise.

Ils occupent ainsi une position similaire, dépendante de la négociation avec les détenteurs autochtones, comme l'indiquent ces propos d'un autochtone de Tabou :

Toute personne non originaire de notre village est un étranger. Qu'elle soit d'origine ivoirienne ou non, même d'un village voisin, elle est considérée comme étrangère. Actuellement, les allochtones et les allogènes se trouvent dans la même situation ; ils présentent un statut de personnes accueillies ; par conséquent, pour prendre part à la vie économique de la localité d'accueil, ils doivent se référer à un autochtone (en général le chef du village), soit directement, soit par l'entremise d'une tierce personne (leur hôte).

D.K., Grabo-village

L'appartenance communautaire demeure le principal déterminant de l'accès au foncier. En effet, les autochtones héritent de droits coutumiers, tandis que les étrangers doivent négocier leur insertion dans ces dispositifs. Ainsi, l'accès à la terre dépend autant de la reconnaissance sociale par les détenteurs de droits ancestraux que de la disponibilité foncière.

L'étude montre en outre que le tutorat foncier demeure le principal dispositif d'intégration foncière des populations étrangères dans les trois régions étudiées. L'accès à la terre intervient rarement de manière directe. Il s'effectue généralement par l'intermédiaire d'un tuteur autochtone chargé d'introduire le demandeur auprès des autorités coutumières, de garantir sa bonne intégration sociale et de veiller au respect des engagements qui accompagnent l'attribution de la parcelle. Selon le chef des notables de Roc-Olidié :

Les facteurs déterminants de l'accès aux terres dans la zone de Tabou pour les allochtones et les allogènes sont constitués par la durée du séjour dans la zone d'accueil, la nature des liens avec les autochtones, la qualité des rapports avec ces derniers, la présence d'autres « étrangers » de la même région et le statut socio-économique.

Au-delà de sa dimension foncière, le tutorat constitue une institution sociale qui organise les rapports entre populations autochtones et migrantes. Les obligations imposées aux bénéficiaires dépassent largement le simple droit d'exploiter la terre. Elles comprennent le respect des autorités coutumières, la participation aux

cérémonies communautaires, l'entretien de relations de solidarité avec la famille tutrice ainsi que, dans certaines localités, la réalisation de prestations agricoles ou le versement de compensations matérielles. Le président des jeunes de Grand Bérébi a dit : « On veut des bons étrangers, pas des rebelles ».

Les observations mettent également en évidence des variations territoriales. Dans les régions de Katiola et de Bouaké, les obligations demeurent principalement symboliques. À Tabou, en revanche, les contreparties économiques occupent une place importante, traduisant une évolution progressive des rapports fonciers vers des formes davantage marchandes. Cette évolution témoigne d'une transformation des mécanismes traditionnels de régulation. Le tutorat foncier conserve sa fonction de médiation sociale, mais il s'adapte aux nouvelles contraintes économiques imposées par la relative raréfaction des terres et par l'accroissement des demandes de terres. Les pratiques observées traduisent ainsi la coexistence de logiques coutumières et économiques qui redéfinissent progressivement les conditions d'accès au foncier rural.

En définitive, le tutorat foncier demeure le principal mécanisme d'accès des étrangers à la terre.

Les résultats montrent également que l'accès des étrangers à la terre reste limité à des droits d'usage conditionnels, assortis de restrictions visant à maintenir le contrôle des communautés autochtones sur le patrimoine foncier collectif. Ces restrictions concernent l'interdiction des cultures pérennes (anacardier, palmiers à huile, manguiers, orangers, entre autres arbres fruitiers) à Katiola et à Bouaké, car leur implantation est perçue comme une appropriation durable de la terre. Globalement, ces pratiques traduisent la volonté des détenteurs coutumiers de préserver leur autorité foncière et de prévenir toute revendication assimilable à la propriété. Selon le chef de canton de Fronan-Katiola (ancien fonctionnaire à la retraite) :

Lorsqu'un étranger est autorisé à cultiver des plantes pérennes (par exemple l'anacardier) sur la terre qui lui a été attribuée, il lui est interdit

de transmettre le droit d'usage de la terre à ses héritiers potentiels. En plus, l'étranger est contraint d'allouer le tiers de sa production au détenteur coutumier de la terre. Il est enfin demandé à l'acquéreur de présenter au chef de terre ses éventuels héritiers ou ayants droit, afin que ceux-ci soient instruits des clauses du contrat qui lie cet acquéreur au détenteur coutumier.

En outre, les résultats révèlent que les étrangers ne disposent que rarement d'un droit de transmission héréditaire des parcelles mises à leur disposition. La succession demeure conditionnée. Cette dépendance maintient les bénéficiaires dans une insécurité foncière, situation d'incertitude permanente. Selon un autochtone de Tabou (G. P.) : « L'étranger doit planter seulement son riz, comme il l'avait dit au début de l'arrangement, chaque année. De plus, l'héritier d'un allogène défunt doit être connu d'avance par son tuteur. L'héritier doit se référer à son tuteur, sinon il ne peut pas prendre la place du défunt ».

Ces observations montrent que les mécanismes coutumiers distinguent clairement l'accès à la terre de la propriété foncière. L'autorisation d'exploiter une parcelle ne confère pas automatiquement un droit permanent ou transmissible. Cette distinction constitue l'un des fondements de la gouvernance foncière locale des trois zones et explique en grande partie la vulnérabilité foncière des populations étrangères. Les restrictions foncières traduisent une précarité structurelle des droits des étrangers. En effet, il ressort que les migrants qui respectent les obligations coutumières et entretiennent des rapports de confiance avec leurs tuteurs bénéficient d'une plus grande stabilité dans l'exercice de leurs droits. L'analyse met en évidence que la sécurité foncière des étrangers dépend de la qualité des relations sociales entretenues avec les détenteurs coutumiers.

Le capital social apparaît ainsi comme un déterminant essentiel de la sécurisation foncière. Les relations de solidarité, les liens de réciprocité et la reconnaissance communautaire jouent un rôle de protection contre les risques de remise en cause des droits d'usage. À l'inverse, l'affaiblissement de ces relations expose les exploitants à une précarisation de leur situation foncière, indépendamment

de la durée de leur présence sur le territoire ou des investissements réalisés sur les parcelles exploitées. Selon le chef de canton de Konankro (Bouaké) :

Le respect des conditions d'accès au foncier et des compromis intervenus entre les acteurs du jeu foncier confère une sécurité foncière aussi bien pour les autochtones que pour les acquéreurs étrangers. Pour les étrangers, cette sécurité foncière est synonyme de droit d'usage à durée indéterminée et non de propriété individuelle. Les transactions foncières ont lieu généralement en présence du chef de village et, quelquefois, en référence aux divinités de la localité. L'administration villageoise espère que, face à ces « témoins », les acteurs en présence seront tenus de respecter les engagements pris.

La sécurité foncière demeure fragile, exposée aux contestations intergénérationnelles, aux ambiguïtés des transactions monétaires et aux recompositions sociales des communautés rurales. Les droits apparaissent comme le produit d'un équilibre continuellement renégocié entre les migrants et les autochtones. Ils relèvent d'une construction sociale dont la stabilité dépend de la permanence des relations qui les fondent, plaçant les populations étrangères dans une vulnérabilité structurelle face aux mutations économiques et démographiques.

Il ressort également que la sécurité foncière des migrants reste tributaire du capital social et révèle leur vulnérabilité persistante. En effet, la marchandisation des rapports fonciers entraîne une recomposition des mécanismes de gouvernance. La monétarisation des transactions foncières articule coutume et marché, particulièrement à Tabou, où les compensations financières dominent. Selon une jeune femme de Grabo : « Sans argent, une femme ne peut pas avoir de parcelle à cultiver ; nos parents ont tout vendu aux étrangers ». Pour le président des jeunes de Bésséréké (Tabou) : « Les jeunes sont exclus du système ». A contrario, pour les autorités locales et administratives, comme le sous-préfet de Tabou : « il faut des papiers pour éviter les disputes, les conflits de chaque jour ; la coutume seule ne suffit plus ». Pour les migrants et nouveaux arrivants, comme l'évoque l'un d'eux (O. D.) : « Quand nous, les étrangers, on paie, c'est pour être tranquille, car l'argent dit que c'est pour moi la terre pour toujours ».

Pour les autochtones et détenteurs coutumiers, comme S. M. : « La terre ne se vend pas, elle se prête ; nos ancêtres n'ont jamais marchandé la terre ». Cette dynamique crée des divergences d'interprétation entre autochtones et migrants, fragilisant les accords et alimentant les conflits. La gouvernance foncière rurale se recompose : les institutions coutumières restent centrales, mais évoluent dans un contexte de valorisation économique et de diversification des acteurs. Ces résultats mettent en évidence la complexité des dynamiques foncières en Côte d'Ivoire, où les institutions coutumières jouent un rôle ambivalent : vecteurs de sécurisation dans certains contextes, mais aussi sources de vulnérabilité et de conflictualité dans d'autres.

2.2. Discussion

Les résultats montrent la permanence des institutions coutumières dans la gouvernance foncière rurale. L'accès des étrangers à la terre reste largement fondé sur des relations sociales de proximité. Ces observations confirment que les systèmes coutumiers ne disparaissent pas avec l'économie de plantation, mais s'adaptent à la pression foncière croissante (Jean Pierre Chauveau, 2005). En Côte d'Ivoire forestière, la marchandisation ne sécurise pas nécessairement les droits. Elle peut, au contraire, favoriser leur reconnaissance par de nouvelles formes de tutorat (Jean Pierre Colin, 2005). Les ventes traduisent ainsi moins un transfert définitif de propriété qu'une négociation des droits, surtout dans les zones de faible densité démographique. La raréfaction des terres et l'augmentation des besoins monétaires transforment progressivement les rapports fonciers entre autochtones et migrants. Ainsi, les arrangements autrefois fondés sur le don, la réciprocité et les obligations sociales acquièrent progressivement une valeur économique explicite (Éric Bologo, 2005 ; Christelle Bonnet-Bontemps, 2005 ; Paul Mathieu et al., 2004 ; Paul Mathieu, 2005). Cette évolution traduit une transformation des mécanismes de régulation foncière : la coutume ne disparaît pas, mais s'adapte aux nouvelles contraintes économiques. Dès lors, la monétarisation reconfigure les rapports entre tuteurs et migrants, en renforçant la négociation des droits tout en accentuant leur caractère conditionnel et potentiellement conflictuel.

L'un des principaux enseignements de cette recherche réside dans la place centrale qu'occupe le tutorat foncier dans les processus d'intégration des populations migrantes. L'étude montre que ce mécanisme dépasse largement sa fonction d'attribution de terres pour constituer une véritable institution de régulation sociale. Cette conclusion rejoint les analyses de Jean Pierre Chauveau (2006), pour qui le tutorat foncier représente un dispositif d'hospitalité et de médiation permettant d'articuler les besoins de mise en valeur agricole avec la préservation de l'autorité coutumière. Toutefois, notre étude montre que ce mécanisme connaît aujourd'hui des transformations importantes, révélant ainsi sa capacité d'adaptation aux nouvelles réalités économiques.

Les résultats révèlent une précarité structurelle des droits fonciers des migrants, malgré leur rôle dans le développement agricole. Leur accès repose sur des droits d'usage conditionnés par la reconnaissance coutumière et familiale, ce qui rend la sécurité foncière dépendante de relations sociales instables. Conformément à l'analyse de Lund (2000), la légitimité foncière relève moins du titre formel que de processus continus de reconnaissance. Toutefois, la raréfaction et la valorisation économique des terres fragilisent ces arrangements, transformant les régulations coutumières en espaces de renégociation où les rapports de pouvoir peuvent révoquer des droits antérieurement acquis. La vulnérabilité des migrants découle ainsi du caractère conditionnel et révocable de leur reconnaissance.

L'étude souligne également l'importance du capital social comme facteur de sécurisation foncière. Les migrants qui entretiennent des relations durables de confiance avec leurs tuteurs et participent activement à la vie communautaire bénéficient généralement d'une plus grande stabilité dans l'exercice de leurs droits. Cette observation prolonge les travaux de Philippe Lavigne Delville (2010), qui considère la sécurisation foncière comme le résultat de négociations sociales permanentes plutôt que comme la simple application d'un cadre juridique. Les résultats montrent ainsi que les relations sociales demeurent une ressource essentielle

dans la construction de la sécurité foncière, particulièrement dans les contextes caractérisés par le pluralisme juridique.

Par ailleurs, la recherche met en évidence les effets ambivalents de la marchandisation progressive du foncier. Toutefois, loin de clarifier les droits des différents acteurs, cette évolution tend à accroître les ambiguïtés et les divergences d'interprétation entre autochtones et migrants. Ces résultats rejoignent les analyses de Sara Berry (1993, 2002), selon lesquelles la commercialisation croissante des ressources foncières transforme les institutions locales sans pour autant conduire à une sécurisation automatique des droits. Ils confirment également les observations de Samuel Bobo (2005) relatives à l'émergence de conflits liés aux interprétations divergentes des accords fonciers conclus dans les zones de forte immigration agricole.

Au-delà des convergences avec la littérature, les résultats mettent en évidence plusieurs éléments qui invitent à nuancer les interprétations classiques de la sécurité foncière des migrants. Premièrement, l'analyse comparative montre que les institutions coutumières ne constituent ni un dispositif uniformément protecteur ni un facteur systématique d'insécurité : leurs effets varient selon la pression foncière, la disponibilité des terres et la configuration des rapports sociaux propres à chaque site. Ainsi, un même principe de reconnaissance coutumière peut favoriser la stabilité des droits dans un contexte de relative disponibilité foncière, tout en devenant une source d'incertitude lorsque la terre se raréfie et se valorise.

Deuxièmement, nos résultats montrent que la sécurité foncière des migrants ne dépend pas seulement du capital relationnel. Elle repose aussi sur la capacité des arrangements coutumiers à s'adapter aux mutations économiques et aux rapports de pouvoir. Le tutorat foncier, loin d'être uniquement intégrateur, peut simultanément renforcer une asymétrie durable dans la reconnaissance des droits.

La marchandisation du foncier ne remplace pas les règles coutumières. Elle s'y imbrique et les transforme. Les arrangements traditionnels demeurent, mais sont renégociés et parfois renforcés dans leur rôle stratégique. La vulnérabilité des migrants découle moins de la coexistence des normes coutumières et marchandes que

de leur articulation dans des rapports de pouvoir différenciés selon les territoires. Ces résultats soulignent la nécessité de politiques de gouvernance foncière capables d'articuler dispositifs juridiques modernes et mécanismes locaux de régulation.

Conclusion

L'étude comparative menée à Tabou, Katiola et Bouaké met en évidence l'authenticité des dynamiques foncières en Côte d'Ivoire. Les résultats montrent que l'accès des migrants à la terre demeure largement conditionné par les institutions coutumières, en particulier le tutorat et le capital social. Toutefois, ces mécanismes de sécurisation révèlent une fragilité persistante face à la marchandisation croissante des terres et aux tensions intergénérationnelles. La différenciation des statuts fonciers, les restrictions dans la transmission héréditaire et les limites imposées aux cultures pérennes confirment la précarité des droits des migrants. Ainsi, la gouvernance foncière apparaît comme un espace de recomposition sociale où se conjuguent sécurisation et conflictualité, révélant la complexité des rapports entre autochtones et migrants.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERRY Sara, 2004, « Reinventing the local? Privatization, decentralization and the politics of resource management: examples from Africa », *African Study Monographs*, 52(2), p. 79–101.

BOBO Samuel K., 2005, « Il ne me regarde pas : source de conflits inter-communautaires et de l'insécurité des droits dans le Centre-Ouest ivoirien : cas de Bodiba dans la sous-préfecture d'Oumé », Colloque de la SFER, Montpellier, novembre 2005.

BOLOGO Azouma Eric, 2005, « Marchandisation et recomposition des rapports fonciers en Afrique de l'Ouest », in CHAUVEAU J.-P. (éd.), *Les enjeux fonciers en Afrique*, Paris, Karthala, p. 145-162.

BONNET-BONTEMPS Christelle, 2005, « Les transactions foncières et leurs ambiguïtés en Côte d'Ivoire », in CHAUVEAU J.- P. et COLIN J.-P. (éds.), *Dynamiques foncières en Afrique*, Paris, Karthala, p. 187-204.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique Africaine*, 78, p. 94-125.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2005, « Tutelle et tutorat foncier en Côte d'Ivoire », in CHAUVEAU J. - P. et COLIN J.-P. (éds.), *Dynamiques foncières en Afrique*, Paris, Karthala, p. 67-92.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2005, « The tutorat relationship as an "internal frontier" institution. Transfers of land rights, migrations and the state in the western forest belt of Côte d'Ivoire ', First European Conference of African Studies, SOAS, AEGIS, Londres, 29 juin-3 juillet 2005.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2006, « How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the tutorat amongst autochtones and immigrants (Gban region, Côte d'Ivoire) », in KUBA R. et LENTZ C. (éds.), *Land and the Politics of Belonging in West Africa*, Boston, Brill, p. 213-240.

COLIN Jean-Pierre, 2005, « Le développement d'un marché foncier ? Une perspective ivoirienne », *Afrique contemporaine*, 213, p. 179-196.

GLASER Barney G. et STRAUSS Anselm L., 1967, *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 2006, « Conclusions », in CHAUVEAU J. - P. et al. (éds.), *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du projet de recherche CLAIM*, Londres, IIED/CLAIMS, p. 69-79.

LUND Christian, 2000, *Régimes fonciers en Afrique : remise en cause des hypothèses de base*, Londres, IIED.

MATHIEU Paul, LAVIGNE DELVILLE Philippe, OUÉDRAOGO Hubert et al., 2003, *Making Land Transactions More Secure in West Africa: A Regional Action-Research Programme*, Londres, IIED.